



MASTER

DROIT DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ (EN FORMATION CONTINUE)



UNIVERSITÉ
DE LORRAINE



FACULTÉ DE DROIT,
ÉCONOMIE ET
ADMINISTRATION
DE METZ

<https://dea.univ-lorraine.fr>



VOUS ÊTES :

Professionnel justifiant de 4 années d'expérience (Validation des acquis professionnels et personnels - VAPP), après étude du projet des candidats.

L'Université de Lorraine vous propose :

Un diplôme **en formation continue et en alternance** qui se fonde sur des **enseignements théoriques et pratiques par des universitaires spécialisés et des professionnels du droit des entreprises en difficultés** : Droit des sûretés, procédure et discipline collectives, procédures préventives, droit local, anglais et Legal Writing, etc.

DURÉE ET MODALITÉS DE LA FORMATION

- Un an, avec **325 heures de cours**
- **Une formation continue en alternance** avec **une semaine de cours à la faculté et deux semaines en entreprise**
- **Lieu de formation : UFR DEA de Metz**

COMPÉTENCES ACQUISES : METTRE EN OEUVRE DES ACTIONS DE PRÉVENTION DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

- Mettre en œuvre des actions de prévention des entreprises en difficulté,
- Evaluer la situation de l'entreprise et établir un diagnostic dans le domaine économique, social, juridique, comptable,
- Concevoir et conduire un projet de restructuration,
- Accompagner un débiteur dans la mise en œuvre de la restructuration de l'entreprise,
- Gérer une entreprise en difficulté,
- Liquidier une entreprise,
- Interagir avec les acteurs et parties des procédures collectives,
- Gérer ou organiser une structure individuelle ou collective,
- Exercer les missions d'administrateur judiciaire et de mandataire judiciaire dans une contexte international

DIRECTRICE

Madame Paola NABET - paola.nabet@univ-lorraine.fr

Maître de conférences HDR en droit privé à l'Université de Lorraine,
Vice-doyenne de la faculté de droit, économie et administration de Metz,
Directrice du Master 2 « Droit des entreprises en difficulté »,
Responsable de la Licence professionnelle « collaborateur en droit des sociétés »
Lauréate du prix de thèses des AJMJ en 2010
Lauréate du prix de thèses Droit et commerce 2010

Paola Nabet est également membre des axes de droit des affaires et de droit international de l'Institut François GénY. Ses recherches portent sur le droit de la faillite internationale, le droit des entreprises en difficulté, le droit des affaires et le droit international privé. Elle est co-auteure d'un manuel de droit européen de l'insolvabilité paru chez LGDJ en 2017.

Année universitaire 2024/2025 - calendrier indicatif

SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE		JANVIER		FÉVRIER		MARS	
1		1		1		1		1		1		1	
2		2		2		2		2		2		2	
3		3		3		3		3		3		3	
4		4		4		4		4		4		4	
5		5		5		5		5		5		5	
6		6		6		6		6		6		6	
7		7		7		7		7		7		7	
8		8		8		8		8		8		8	
9		9		9		9		9		9		9	
10		10		10		10		10		10		10	
11		11		11		11		11		11		11	
12		12		12		12		12		12		12	
13		13		13		13		13		13		13	
14		14		14		14		14		14		14	
15		15		15		15		15		15		15	
16		16		16		16		16		16		16	
17		17		17		17		17		17		17	
18		18		18		18		18		18		18	
19		19		19		19		19		19		19	
20		20		20		20		20		20		20	
21		21		21		21		21		21		21	
22		22		22		22		22		22		22	
23		23		23		23		23		23		23	
24		24		24		24		24		24		24	
25		25		25		25		25		25		25	
26		26		26		26		26		26		26	
27		27		27		27		27		27		27	
28		28		28		28		28		28		28	
29		29		29		29		29		29		29	
30		30		30		30		30		30		30	
		31				31		31				31	



Formation à l'Université



Week-end et jours fériés

Date de rentrée : 2 septembre 2024

Année universitaire 2024/2025 - calendrier indicatif

AVRIL		MAI		JUIN		JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE	
1		1		1		1		1		1	
2		2		2		2		2		2	
3		3		3		3		3		3	
4		4		4		4		4		4	
5		5		5		5		5		5	
6		6		6		6		6		6	
7		7		7		7		7		7	
8		8		8		8		8		8	
9		9		9		9		9		9	
10		10		10		10		10		10	
11		11		11		11		11		11	
12		12		12		12		12		12	
13		13		13		13		13		13	
14		14		14		14		14		14	
15		15		15		15		15		15	
16		16		16		16		16		16	
17		17		17		17		17		17	
18		18		18		18		18		18	
19		19		19		19		19		19	
20		20		20		20		20		20	
21		21		21		21		21		21	
22		22		22		22		22		22	
23		23		23		23		23		23	
24		24		24		24		24		24	
25		25		25		25		25		25	
26		26		26		26		26		26	
27		27		27		27		27		27	
28		28		28		28		28		28	
29		29		29		29		29		29	
30		30		30		30		30		30	
		31				31		31			



Formation à l'Université



Week-end et jours fériés



Soutenance/examen

Date de fin de formation : 30 septembre 2025

PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS

MASTER 2 DROIT DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

ECTS CM(h)

SEMESTRE 9

		ECTS	CM(h)
UE 901	Fondamentaux des procédures collectives	9	
	Ouverture et extension de procédure		10h
	Discipline collective		10h
	Reconstitution de l'actif		10h
	Contrats en cours		10h
	Revendications, restitutions		10h
UE 902	Procédures préventives	3	
	Outils de prévention		10h
	Conciliation et mandat ad hoc		10h
	Elaboration/négociation de l'accord de conciliation		10h
UE 903	Droit des sûretés	3	
	Sûretés personnelles et procédures collectives		10h
	Sûretés réelles et procédures collectives		10h
UE 904	Droit international, local et comparé		
	Droit local <u>ou</u> droit comparé des procédures collectives		10h
	Droit international privé des procédures collectives		5h
	Règlement européen sur l'insolvabilité		10h
	Règlement européen sur l'insolvabilité appliqué		10h
UE 905	Séminaires	3	
	Organes de la procédure collective		10h
	Droit des sociétés et procédures collectives		6h
	Procédure civile des procédures collectives		6h
	Salariés et AGS		10h
UE 906	Comptabilité	3	
	Comptabilité générale de l'entreprise		15h
	Comptabilité analytique		10h

SEMESTRE 10**UE 1001 Pratiques professionnelles****6**

Plan de sauvegarde et de redressement

20h

Réalisation d'actifs

10h

Répartition en liquidation

10h

UE 1003 Séminaires de droit des procédures collectives**3**

Droit patrimonial de la famille et procédures collectives

6h

Cession d'entreprise

10h

Sanctions civiles et pénales

6h

Créances fiscales

6h

UE 1004 Rapport d'alternance**18**

COMMENT S'INSCRIRE ?

Inscription au « Master 2 droit des entreprises en difficulté » :

- **1ère étape** : renseignements et préinscription : dea-m2ded@univ-lorraine.fr
- **2ème étape** : une fois votre candidature acceptée, élaboration d'une convention de formation professionnelle

COÛT DE LA FORMATION

- **Droit d'inscription** : 243 euros
- **Coût pédagogique** : 6084 euros pour un professionnel bénéficiant du financement et 2086 euros pour un public sans financement par un tiers mais bénéficiant de prestations FC. Tarif net en exonération de TVA, cf. article 261 al 4 4° du CGI

POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT EN ABSENCE DE FINANCEMENT PAR L'ENTREPRISE

Vous êtes salarié ?

Vous pouvez bénéficier du Compte Personnel de Formation (CPF www.moncompteformation.gouv.fr), géré par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), permet à son titulaire de bénéficier de formations pour :

- Favoriser l'accès à la formation professionnelle tout au long de la vie, indépendamment de son statut (salarié, demandeur d'emploi),
- Contribuer à l'acquisition d'un premier niveau de qualification ou au développement des compétences et des qualifications.
- Vous pouvez aussi bénéficier du plan de développement des compétences de votre entreprise www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11267

Vous êtes travailleur indépendant, profession libérale, commerçant, artisan ?

Vous cotisez à un OPCO (**OPérateurs de Compétences***) qui peut prendre en charge une partie du coût de votre formation.

▪ Vous êtes demandeur ou demandeuse d'emploi ?

Vous pouvez mobiliser votre Compte Personnel de Formation (CPF) à travers votre Compte Activité. Le CPF succède au Droit Individuel à la Formation (DIF).

À l'initiative de la personne, le CPF permet de bénéficier de formation afin de :

- Favoriser l'accès de son titulaire (contrat de travail de droit privé) à la formation professionnelle tout au long de la vie, indépendamment de son statut (salarié, demandeur d'emploi),
- Contribuer à l'acquisition d'un premier niveau de qualification ou au développement des compétences et des qualifications.

Organismes de financement complémentaires

Si vous êtes demandeur d'emploi, ces partenaires sont également susceptibles de financer votre projet de formation, en fonction de votre situation :

France Travail : www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/demandeur-emploi

Cap Emploi / AGEFIPH : Association de Gestion des Fonds pour l'Insertion professionnelle des Personnes Handicapées

▪ Vous êtes travailleur indépendant, profession libérale, commerçant, artisan ?

Vous cotisez à une OPCO qui peut prendre en charge une partie du coût de votre formation.

▪ Vous financez vous-même votre formation ?

Toute personne intéressée par la formation continue peut prendre en charge elle-même les coûts pédagogiques de sa formation.

Il est possible de mobiliser plusieurs financeurs pour la prise en charge totale de cette formation.

**Faculté de
Droit, Economie et Administration**

Ile du Saulcy
57000 METZ

Renseignements :

dea-m2ded@univ-lorraine.fr



<https://dea.univ-lorraine.fr>

